

**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social  
Protection Judiciaire de la Jeunesse  
Fédération Syndicale Unitaire**



**Secrétariat Régional CENTRE-EST**  
[snpespjjcentreest@mailo.com](mailto:snpespjjcentreest@mailo.com)



Lyon, le 16 juin 2025

Objet : Affectation des sortant.es d'école et des lauréat.es de concours

Madame la directrice interrégionale,  
Monsieur le directeur des ressources humaines,

Nous nous adressons à vous aujourd'hui afin d'évoquer les affectations de nos collègues lauréat.es des concours de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et sortant.es de formation à l'ENPJJ d'ici les prochaines semaines.

En effet, à l'heure où il n'y a jamais eu autant de postes vacants y compris dans les unités de milieu ouvert, il apparaît urgent de leur proposer l'accès à tous les postes qui resteront vacants à l'issue de la campagne de mobilité 2025. Cibler les hébergements par une liste de postes favorisant ces unités n'a plus de sens, alors que nous sommes quotidiennement témoins des départs de collègues éducateur.trices en milieu ouvert, motivés par une perte massive de sens dans l'exercice de nos missions et par une charge de travail insupportable au quotidien. Citons par exemple les UEMO de Bourg-en-Bresse (01), Vienne et Villefontaine (38) qui disposent d'ores et déjà d'un nombre important de postes vacants.

Par ailleurs, proposer tous les postes vacants aux sortant.es d'école et aux lauréat.es des concours est le meilleur moyen de stabiliser les équipes. En effet, une affectation par défaut occasionne généralement une demande de mutation après deux années d'ancienneté, voire même parfois dès la fin de la première année. Dans le pire des cas, lorsqu'on subit quotidiennement des conditions de travail difficiles et qu'il est impossible de bénéficier du soutien de son entourage, c'est au détriment de sa santé mentale et cela conduit parfois à un congé maladie, voire même dans les cas les plus extrêmes, à une demande de mise à disposition ou même une démission. Ces situations ne sont pas sans impact sur les jeunes et les familles que nous accompagnons, créant une rupture supplémentaire dans leur parcours et mettant à mal des liens de confiance qui ont parfois mis du temps à se construire.

Ainsi et au regard de ces éléments, il est au bénéfice de tou.tes, usagers comme professionnel.les de terrain, jeunes professionnel.les comme équipes de direction, d'offrir l'opportunité à nos collègues lauréat.es de concours et sortant.es de formation à l'ENPJJ d'être titularisé.es sur un poste répondant à leurs appétences et en adéquation avec leur vie personnelle, meilleure moyen de prendre soin de ces jeunes professionnel.les par un juste équilibre entre le personnel et le professionnel, garantissant une plus grande stabilité des équipes et un engagement optimal dans nos missions, auprès des jeunes et de leurs familles.

Nous sollicitons donc l'ouverture de tous les postes demeurant vacants à l'issue de la campagne de mobilité 2025 aux jeunes professionnel.les sortant.es de l'école nationale ou lauréat.es des concours.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur ces enjeux que nous aurons l'occasion d'évoquer lors de nos prochaines échéances de dialogue social,

Cordialement,

Pour le secrétariat régional,

Loris FONTANA

Frédéric LAUROZ

Carlos LOPEZ

